

Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le

ID : 089-218900256-20230510-AG181_2023-AI

S²LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE
MAIRIE D'AVALLON

N°AG181/2023

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A Madame Nicole JEDYNSKI – Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville d'Avallon,

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'ordre du tableau des adjoints au Maire d'Avallon et la répartition des fonctions et des domaines de compétences délégués aux adjoints,

ARRETE

Article 1er :

En application de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nicole JEDYNSKI, conseillère municipale, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité pour intervenir dans le domaine suivant :

- ✓ Commande publique

Article 2 :

Délégation de fonctions et de signature lui est attribuée dans les domaines de compétences cités à l'article 1^{er} du présent arrêté, et notamment pour assurer concurremment avec lui :

- l'étude et le suivi des dossiers entrant dans le domaine délégué
- l'élaboration et la signature de tout acte entrant dans les domaines délégués tels que les courriers et pièces comptables

Article 3 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales et transmis, pour ampliation à Madame la Sous-préfète d'Avallon.

Fait à Avallon, le 10 mai 2023

Le Maire



Jamilah HABSAOUI

Notifié à l'intéressée, le : 15 Mai 2023

Signature :